

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois, 14 »
 un an, 25 »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE-BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 28 Décembre 1867

BULLETIN.

La question d'Orient devient de plus en plus menaçante. Tandis que les révoltes candioties, soutenues par la Grèce et la Russie, résistent avec succès aux troupes turques, la propagande panslaviste fait chaque jour de nouveaux progrès dans la Bulgarie, la Bosnie, l'Herzégovine, le Monténégro et la Serbie. Cette propagande est favorisée par le clergé du rit oriental.

Les gouvernements se préoccupent donc avec raison des conflits qui dans un temps prochain peuvent surgir de ce côté. La flotte anglaise de la Méditerranée a reçu l'ordre de se réunir à Malte et de faire promptement tous les préparatifs nécessaires pour se diriger, au premier signal, vers les côtes du Levant. De son côté, l'empereur Alexandre a mandé à St-Petersbourg ses ambassadeurs près les cours de Constantinople, de Paris, de Londres et de Berlin : la Russie veut être prête pour la crise prévue pour 1868 à l'Occident et à l'Orient.

Les télégrammes anglais croient devoir constater aujourd'hui que « tout est tranquille en Irlande » et « qu'un brouillard épais couvre Londres ». Ils ajoutent :

« Des paquets contenant une matière explosive ont été trouvés dans des lettres adressées à Dublin au colonel Lake, commissaire de police, à M. Dillon et à un autre membre du gouvernement d'Irlande. Un paquet a fait explosion et a blessé un policeman.

« Les usines à gaz de Leeds sont l'objet d'une surveillance rigoureuse. Deux Irlandais suspects ont été arrêtés dans le voisinage de ces usines.

« Deux autres individus ont été arrêtés à Welverthon.

« Il n'y a pas eu de désordres de la part des fenians. Près de 30,000 constables spéciaux ont prêté serment. »

J. REBOUX.

LA LOI MILITAIRE AU CORPS LÉGISLATIF.

Tout l'effort de la discussion se porte maintenant sur la durée du service actif. Au lieu de sept ans, chiffre adopté jusqu'ici, accordera-t-on neuf ans, comme le réclame le gouvernement et comme y consent la majorité de la commission ? Ne concèdera-t-on que sept ans, ainsi que le désirent de nombreux amendements et la minorité de la commission ? Tel a été l'objet du débat : commencé jeudi avec un intérêt très vif, il se continuera aujourd'hui. Au fond, c'est là le nœud de la loi.

Hâtons-nous donc de suivre les orateurs sur ce terrain et déblayons les abords, en écartant, d'un trait, certain amendement de M. Carnot, lequel n'était que la reproduction de la « nation armée », instruite au maniement du fusil — dès l'âge le plus tendre. La passion militaire de l'ancien ministre de l'instruction publique est si ardente qu'il transformerait nos écoles primaires en écoles de régiment. Il n'y aurait plus qu'à faire tenir la classe par des caporaux invalides ! L'idéal du casernement de la France se réaliserait dès le berceau. La belle et touchante perspective de progrès et de liberté !

Passons. M. Larrabure n'a eu guère de peine à renvoyer cette utopie peu flatteuse dans le pays des songes. Il en a profité pour demander, avec une certaine émotion communicative, qu'on ne « désarmât pas la France », en face des audaces haineuses de « l'Italie » et des menaces de l'Allemagne : « Soyons prêts, s'est-il écrié, la veille d'un Sadowa et non le lendemain. »

Serions-nous donc si voisins d'une conflagration ? Et comment qualifier la politique qui nous y aurait conduits ?

Quoi qu'il en soit, la prudence veut qu'on se tienne sur le qui-vive. Il paraît que c'est à peine si 800,000 hommes disponibles, appuyés par 400,000 gardes mobiles nous suffiront, à titre d'état normal. Quel « pied de paix ! »

C'est ici que revient la question de la durée du service.

M. Louvet, qui a servi d'organe très autorisé et très écouté à la minorité de la commission, est convaincu que sept ans sont la vraie limite. Il ne dissimule point que c'est une charge singulièrement lourde ; mais son patriotisme ne lui permet point de l'épargner au pays. Seulement, il n'ira pas au-delà, et il en donne d'excellentes raisons.

Esprit modéré et studieux, conscience droite et intelligence lucide, l'orateur est attentif aux mouvements de l'opinion publique pour la suivre dans ses légitimes aspirations, pour l'éclairer dans les sacrifices nécessaires qu'on lui impose. Il regrette les fluctuations fâcheuses dont les divers projets de loi, tour à tour présentés et retirés, ont accusé l'existence dans les conseils du gouvernement. Il rend un juste hommage à notre brave armée, estimant, avec le maréchal Saut, la « qualité » plus que la quantité, et il s'en tient à la loi de 1832, qui a fait cette armée et qui n'a pas à s'en repentir.

Faut-il maintenant subir une aggravation à l'impôt du sang ? Si oui, huit ans sont le terme extrême ; leur octroi constituerait une augmentation très suffisante de nos forces. Neuf ans ! ce serait la moitié de la vie utile de l'homme ; ce serait un retard, presque une impossibilité au mariage, grande nécessité sociale qu'on ne saurait trop encourager ; ce serait la diminution du nombre des remplaçants ; ce serait une charge énorme frappée sur les populations des campagnes ; ce serait enfin l'avenir dont une sage politique doit se réserver la disposition. Neuf ans ! cette concession serait pour M. Louvet une « faute énorme ». Le Corps législatif ne la voudra pas commettre.

Ce discours a produit — à en croire le « compte rendu », et nous y sommes très enclins — une vive et profonde impression. On avait entendu le bon sens, la réflexion, l'amour éclairé de la vérité et du bien public. L'opinion lui fera un accueil non moins empressé et non moins mérité.

Il n'a pas même été entamé en une seule de ses parties par la réplique de M. Du Miral. Non pas que ce dernier manque d'habileté et de talent ; mais ses arguments nous ont paru singulièrement faibles ; et il a eu le tort, peu pardonnable, de leur chercher assistance dans une sorte d'appel aux passions, ce qui lui a valu cette verte et juste interruption de M. Thiers : « Il ne faut pas rabaisser ce débat en en faisant une question de parti ! » La Chambre entière a été de cet avis, comme le constate le « compte rendu », et c'est d'un favorable augure pour l'indépendance et l'élevation de ses décisions.

Nous en suivrons le développement. N'oublions pas de noter que déjà le Corps législatif a fait acte d'équité en adhérent à la pensée développée par le général Lebreton au début de la séance et qui étendait « au cours du service » les cas de dispense qui, jusqu'à présent, n'étaient admis qu'au moment de la révision, par exemple la qualité de fils aîné de veuve. On eût voulu aller plus loin et obtenir quelques autres extensives : ce n'était pas justifié.

Un autre incident veut être marqué parce qu'il nous promet une interpellation sur un sujet grave. M. Brame, ayant à bon droit réclamé contre les assertions trop optimistes de M. le ministre président le conseil d'Etat, et ayant été interrompu par M. Schneider a protesté du fâcheux état des populations du Nord et s'est réservé d'interpeller le gouvernement sur cette déplorable crise. Il faut que la lumière se fasse, et nous espérons qu'elle ne tardera pas.

A titre de progrès ou de retour vers les habitudes représentatives, notons, en terminant, que M. l'amiral Rigault de Genouilly, appelé accidentellement à donner des explications sur le contingent que l'armée fournit à son ministère, s'est exprimé

en termes très nets, très fermes, très sympathiques : ce qui lui a valu des applaudissements. Double bénéfice dont nous faisons notre profit, en fous ac. oiant aux éloges reçus par l'éminent marin, et dont est digne à tous égards.

Henry de Hiancey

(Union).

Le Bilan de la Banque n'est pas plus que ses précédents, de nature à faire prévoir un réveil prochain des affaires. L'encaisse métallique n'est encore accrue de près de 6 millions et atteint aujourd'hui un milliard 15 millions. Cette augmentation est entièrement due aux réalisations du portefeuille qui a encore flechi de 503 à 496 millions. La circulation de billets a monté de 1118 à 1122 millions. Le chapitre des avances s'est accru seulement de 2 ou 300 mille francs. Le compte du Trésor Créditeur a augmenté d'un peu plus d'un million à 93,255,000 fr. — Les comptes particuliers n'ont diminué que de 560 mille francs.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 26 décembre.

Je commencerai aujourd'hui par une nouvelle d'un intérêt particulier pour vos lecteurs : M. Pouyer-Quertier, représentant de Rouen, va déposer une demande d'interpellation relative à la crise industrielle. Cette demande sera signée par beaucoup de députés parmi lesquels, M. Jules Brame.

Ce dernier a pris la parole aujourd'hui à propos du procès-verbal et il en a profité pour faire part à la Chambre de son intention et de celle de ses honorables collègues et amis.

Nous n'avons encore, en fait de nouvelles de l'extérieur, que des renseignements belliqueux ; il est toujours question de dispositions prises pour pouvoir transporter rapidement un corps de troupes de Toulon à Civita Vecchia ; on parle des préparatifs militaires que fait l'Italie et pour lesquels, elle ne craint pas d'épuiser ses ressources financières. L'Angleterre maintient dans la Méditerranée une flotte capable d'intervenir efficacement en Orient, si les circonstances l'exigeaient.

En ce qui nous concerne particulièrement, nous devons nous attendre à une rupture avec l'Italie. Les choses vont rester dans le statu quo apparent jusqu'à la réunion du Parlement de Florence ; mais dès à présent, on assure que des dépêches ont été échangées entre les deux cabinets au sujet de la suspension du paiement de la dette pontificale.

Une lettre de Florence écrite par une personne bien au courant de la situation affirme que, dans le cas d'une rupture avec la France, le roi Victor-Emmanuel serait résolu à abdiquer.

Le Corps législatif continue aujourd'hui la discussion de la loi militaire ; il est absolument impossible que les débats se complètent dans les cinq séances qui vont se tenir avant la fin de l'année ; on ne croit pas que la loi soit votée avant le 10 janvier.

De dissolution de la Chambre, on n'en parle plus pour le moment, et l'on ca lomnie évidemment le gouvernement quand on lui attribue l'intention d'avoir voulu peser par la menace d'une dissolution sur l'esprit des membres de la majorité qui auraient pu vouloir voter contre la loi militaire.

A présent, on assure que les lois sur la presse et le droit de réunion seront soumises à la chambre immédiatement après la loi militaire ; à moins qu'il n'y ait une prorogation de la session. Quant à la discussion du budget, on ne peut même pas prévoir à quelle époque elle pourra avoir lieu : on croit que le budget de M. Magne ne sera envoyé à la chambre que dans les derniers jours de janvier.

Le Sénat vient de voter à l'unanimité l'ordre du jour contre la pétition relative à l'abolition de la peine de mort. Le rapport avait été fait à la dernière session par M. de la Guéronnière.

Le Figaro donne ce soir de meilleures nouvelles de la santé de M. de Lamartine qui est revenu à Paris.

Nous voilà entrés dans la semaine fatale ; les quémanteurs de toute catégorie nous assallent. Un de nos confrères a avancé de 15 jours son entrée à Ste Pelagie pour échapper aux misères du jour de l'an.

La nuit de Noël, les églises étaient comblées à Paris. Le Noël, d'Adam, a été chanté par Faure, à St-Eustache.

La foire aux étrennes nous semble moins animée que les années précédentes. Et cependant la ville de Paris s'est mise en frais pour donner plus de splendeur à cette fête des petites industries parisiennes ; elle a fait construire des baraques de quatre mètres de longueur, propres, confortables, décorées avec une élégance relative, et dans lesquelles les petits marchands sont bien abrités. Eh bien ! le croirez-vous, c'est précisément cette réglementation qui tue la foire aux étrennes. Sans doute ces baraques construites sur un modèle uniforme offrent une harmonie de tons et de lignes chères à nos édi les ; elles coûtent seulement, tous frais compris, un franc de loyer par jour ; mais la fantaisie a disparu, l'imprévu est introuvable. Tous les petits marchands se ressemblent, comme une file de troupiers. On en est à regretter ces baraques de toutes couleurs, de toutes formes, entassées les unes contre les autres, et dont les occupants faisaient assaut de zèle et de provocantes paroles ; il semble que la gaieté s'en soit allée et que les petits boutiquiers soient devenus des fonctionnaires.

En revanche, on constate que le réveillon a été fêté avec plus de gourmandise que jamais. On a beaucoup soupé dans le grand, dans le petit et surtout dans le demi-monde. Aussi les truffes enchérissent et les truffes de Bourgogne viennent faire une concurrence déloyale à celles du Périgord. Il est vrai que ce tubercule n'est pas indispensable à l'existence des honnêtes gens.

CH. CAHOT.

Paris, 27 décembre.

La discussion de la loi militaire produit partout une vive émotion que nous ne pouvons nous dispenser de signaler. Le projet de loi comprend des détails si multiples qu'ils sont familiers seulement à ceux qui en ont fait une étude spéciale. Pour le plus grand nombre, il en ressort seulement quelques prescriptions qui sont ou bien ou mal accueillies, de même que de la discussion il reste quelques démonstrations ou quelques déclarations qui doivent frapper plus particulièrement les esprits.

Ainsi la disposition du projet de loi qui semble dominer toutes les autres, c'est la fixation à neuf ans du service militaire, et du débat contradictoire ce qui reste le plus nettement acquis, ce sont les affirmations du maréchal Niel. On est presque tenté d'oublier toute la démonstration du ministre pour ne se souvenir que du tableau qu'il a fait de notre situation militaire et qui peut se résumer en ces seuls mots : *Nous sommes prêts*. Puis on commence cette parole, très juste d'ailleurs, que le Français n'aime pas à souffrir de la menace d'un danger, et qu'il aime mieux courir au devant. Vous pensez bien qu'on a vu là une allusion aux éventualités d'une lutte sur le Rhin.

Dans la séance d'hier il s'est produit un incident fort remarquable provoqué par la maladie de M. Du Miral. La majorité de la Chambre d'accord en cela avec le gouvernement cherche à ôter à la loi militaire tout caractère politique pour n'en faire qu'une question nationale. Or, M. Du Miral est venu blesser le sentiment de la Chambre d'abord en déclarant qu'il avait l'honneur d'appartenir à la majorité. L'honneur consiste à faire partie de l'assemblée et non pas à s'asseoir sur tel ou tel banc. Ensuite, il a émis cette assertion que ceux qui étaient disposés à voter un amendement proposé voulaient le triomphe de l'opposition ; et c'est un membre de la majorité qui s'écria : « Il ne faut pas mêler la politique à cette question. » Et M. Thiers eut une parole profondément vraie quand il dit à M. Du Miral : « Vous ne voyez pas que vous compromettez la loi. » En effet, toutes les attaques de

l'opposition ne pouvaient faire autant de tort au projet de loi que les maladrolles insinuations de l'honorable vice-président de la Chambre. Il est fort heureux pour le gouvernement d'avoir d'autres défenseurs.

Aujourd'hui la discussion continue : On annonce un discours de M. Thiers : On dit qu'il approuvera la majeure partie de la loi, mais qu'il proposera la réduction à huit ans du service militaire.

Les nouvelles d'Italie sont toujours mauvaises : le général Menabrea n'a pas encore constitué son cabinet, et il n'est pas certain qu'il y parvienne avant le 7 janvier.

On parle d'un long voyage que le prince Napoléon serait sur le point d'entreprendre. Il n'a pas figuré à la cérémonie d'ouverture des Chambres, il serait bien possible qu'il n'assistât pas aux cérémonies officielles du 1^{er} janvier. Quelqu'un qui voit les choses de près disait hier : « Nous faisons en ce moment la contre-partie de la campagne de 1859. »

On dit que les réceptions officielles du soir aux Tuileries, commenceront dans la seconde semaine de janvier.

Un jugement du 24 décembre, condamné à la suppression le journal *La Rue* : on assure qu'il n'interjettera pas appel.

En revanche, une double poursuite engagée contre le *Courrier français* a abouti à deux ordonnances de non-lieu.

Hier a eu lieu, sous la présidence de M. de Forcade de la Roquette, le banquet annuel des anciens élèves du collège Henri IV ou Lycée Napoléon.

Hier, au Théâtre Lyrique, à la représentation de la *Jolie fille de Perth*, un scandale a été causé par deux messieurs dont l'un, rédacteur d'un journal théâtral, a égrainé la figure de l'autre. Une dome était en tiens dans la querelle. Les adversaires ont été conduits au poste.

P. S. — M. Rouher a pris la parole aujourd'hui pour combattre l'amendement qui réduit la durée du service à 8 ans. CH. CAHOT.

Bourse de Paris du 27 décembre.

La première cote de Londres apporte 1/8 de baisse ; la deuxième est sans changement. Nous ouvrons au cours de clôture d'hier — sur toutes les valeurs. — Le marché se maintient même assez bien jusqu'à deux heures : 68.60 le 3 O/0 et 45.15 l'Italien.

Mais à partir de ce moment les offres abondent ; les valeurs suivantes sont surtout affectées : le Foncier recule de 1360 à 1345 ; le Mobilier tombe à 158 ; l'Italien à 44.90, et le 3 O/0 à 68.45.

La mauvaise tenue du Foncier est attribuée à ses engagements pris avec la ville de Paris. On va jusqu'à porter au chiffre de 490 millions les avances qu'il a faites à cette dernière ; or, il est urgent de consolider cette dette et il faut l'assentiment de la Chambre : on craint les débats que souleva cette grave question.

La situation de la Banque indique toujours la même pénurie d'affaires ; l'encaisse a encore augmenté de 6 millions et les escomptes ont diminué de 7.

Le compte courant du Trésor qui doit faire face au coupon de janvier est resté à 93 millions ; mais ce dernier chapitre n'a d'importance que si on pouvait chaque semaine le comparer au chiffre de la dette flottante.

Les recettes des chemins de fer français de la semaine écoulée ne sont pas bonnes. C'est un peu le contre-coup naturel de l'exagération du trafic pendant l'Exposition.

Le *Moniteur* de ce matin annonce que le coupon italien sera payé en espèces, à partir du 2 janvier, chez MM. Rothschild, mais seulement sur présentation du titre. Cette mesure est prise contre les envois de coupon venant d'Italie où les intérêts sont payés en papier qui perd 10 pour cent au change.

Derniers cours : 3 O/0, 68.47 1/2 ; Mobilier 161 ; Nord 1345 ; Italien 45.02 1/2 ; Lyon 870 ; Orléans 853. — Après Bourse : cours plus faibles : 3 O/0, 68.42 1/2 ; Italien : 44.90.

CELLIER.